



Abortion Rights  
Coalition of Canada

*Votre voix pour le choix*

Coalition pour le droit à  
l'avortement au Canada

*Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix*

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

---

Pour diffusion immédiate

10 octobre 2019

## **Des tactiques illégales et sans scrupules utilisées par des politiciens anti-choix du Nouveau-Brunswick mènent à la fermeture de la clinique 554**

NATIONAL – La Clinique 554 à Fredericton au Nouveau-Brunswick, la seule à pratiquer des avortements et à offrir des soins de santé à la clientèle LGBTQ2 dans la province, doit fermer ses portes parce que le gouvernement provincial ne respecte pas depuis longtemps la Charte des droits des patients et la Loi canadienne sur la santé. Cette nouvelle est inquiétante parce que la fermeture de la clinique va sévèrement affecter l'accessibilité des soins de santé à certaines communautés les plus marginalisées du Nouveau-Brunswick, selon la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC).

Le Nouveau-Brunswick applique un règlement vieux de 30 ans ([Loi sur le paiement des services médicaux](#), Chapitre M-7, article 2.01), ce qui a pour effet de limiter le financement des avortements chirurgicaux aux hôpitaux, et ainsi obliger les cliniques à payer la facture ou à faire payer les patients. « Pendant des décennies, tous les gouvernements qui se sont succédé au Nouveau-Brunswick ont effrontément désobéi à la Loi canadienne sur la santé en matière d'avortement, et discriminer des patients sur la base du genre », rapporte Joyce Arthur, directrice générale de la Coalition sur le droit à l'avortement au Canada. « Pour cette raison, des milliers de femmes et de patients transgenres ont subi un préjudice grave et irréparable. »

« Le ministre de la Santé, Ted Flemming et le premier ministre Blaine Higgs pensent-ils que leurs convictions personnelles contre l'avortement les placent au-dessus de la loi et leur accordent l'impunité à tourmenter et punir les patients? », demande Arthur. « Leurs tactiques sont illégales et sans scrupules », ajoute-t-elle.

« Le travail du ministre de la Santé est de s'assurer que ses concitoyens accèdent aux soins de santé dont ils ont besoin, mais Ted Flemming utilise sa position pour faire en sorte que les membres des groupes défavorisés n'obtiennent pas un accès équivalent. En bafouant ainsi le Code des droits de la personne et la Charte des droits, indique un mépris scandaleux à l'égard des femmes », déplore Arthur.

**La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada demande au ministre de la Santé Flemming et au premier ministre Higgs de ne plus appliquer le règlement illégal de la province et de financer les avortements chirurgicaux pratiqués à la clinique 554. De plus, CDAC demande au gouvernement de rembourser la clinique 554 pour tous les frais médicaux qu'elle a dû injustement absorber depuis son ouverture en 2015.**

« Le gouvernement libéral fédéral porte aussi sa part de responsabilité dans la fermeture de la Clinique 554. Justin Trudeau et son ministre de la Santé ont eu quatre ans pour intervenir et obliger la province à se conformer à la Loi canadienne sur la santé, et ils n'ont rien fait », rapporte Arthur. Des demandes répétées ont été formulées par CDAC, la clinique 554 et d'autres groupes dans les dernières années, ce qui n'a absolument rien donné. Après avoir reçu beaucoup de pression cette année ainsi qu'une pétition de CDAC, qui compte plus de 28 000 signatures, le gouvernement fédéral a finalement bougé. En juillet 2019, la ministre de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, a écrit une lettre à toutes les provinces leur demandant de payer la totalité des services d'avortement.

« Trop peu, trop tard. En plus, la lettre n'a pas de poids », dit Arthur. « Sachant très bien que le gouvernement libéral fédéral n'a pas de pouvoir parce qu'il risque de ne pas être réélu à l'automne, le gouvernement Higgs a fait un pied de nez à la demande. »

**La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada demande au parti qui gagnera les élections le 21 octobre de retenir les paiements de transferts fédéraux du Nouveau-Brunswick. Aussi, le prochain gouvernement doit engager des pourparlers ou aller en arbitrage avec la province afin qu'elle abroge la loi restreignant les paiements des avortements seulement aux hôpitaux.**

CDAC invite le public à signer les pétitions adressées au gouvernement fédéral qui demandent à ce que la clinique 554 reçoivent du financement pour les avortements. Elles resteront disponibles après les élections et seront utilisées pour faire pression auprès du prochain gouvernement pour qu'il intervienne : [www.change.org/p/government-of-canada-federal-gov-t-take-action-against-nb-for-not-funding-clinic-554](http://www.change.org/p/government-of-canada-federal-gov-t-take-action-against-nb-for-not-funding-clinic-554)

#### Ressources et renseignements supplémentaires :

- Pétition de CDAC : Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que la clinique 554 soit financé pour les services d'avortement (anglais)
- Pétition de la Clinique 554 : NB : Accès à l'avortement — Abolition du règlement 84-20 (anglais)
- Article de CDAC : Prise de position (Févr. 2017) : Les avortements pratiqués en clinique doivent être entièrement financés en conformité avec la Loi canadienne sur la santé (anglais)
- Trousse d'outils en vue des élections 2019 offerte par CDAC

#### Nous joindre :

Joyce Arthur	Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	joyce@arcc-cdac.ca	604-351-0867
Kathy Dawson	Alberta Pro-Choice Coalition, Edmonton	kathy@arcc-cdac.ca	780-914-4695
Carolyn Egan	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	c.egan@sympatico.ca	416-806-7985
Robyn Schwarz	London Pro-choice, London Ont.	schwarzrobyne@gmail.com	226-236-9095
Julie Lalonde (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	julie.s.lalonde@gmail.com	613-301-2697
Mariane Labrecque (parle français)	Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), Montréal	mlabrecque@fqpn.qc.ca	514-543-1477
Christopher Kaposy, PhD	Éthicien, Memorial University, St-Jean, T.-N.-L	christopher.kaposy@med.mun.ca	709-864-3375 (bureau)